

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 29 MARS 2007 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de M. Michel PARADEIS, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : Mme BECKER-MAZZERO (Algrange)

DEMANDE l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour.

AUTORISE le Président à verser la subvention de 45 100 € à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du val de Fensch, à signer avec l'Amicale une convention fixant les modalités de versement et d'utilisation des fonds et à voter les crédits nécessaires.

VOTE le Budget Primitif 2007, Budget Principal et Budgets annexes, **VOTE** un taux inchangé de taxe professionnelle de 12,22 %, **VOTE** les subventions dont détail dans le document budgétaire, **DECIDE** d'amortir en un an les subventions d'équipements versées en 2006.

DECIDE de régulariser définitivement le transfert de la ZAC « La Feltière », **VOTE** à cet effet un crédit de 175 089,86 € correspondant au déficit de TVA à la ville de Fameck et **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative à la régularisation.

ANNULE la délibération n° 2006-102 votée le 14 décembre 2006 par le conseil de communauté, **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de la piscine de HAYANGE à la Communauté d'agglomération du val de Fensch et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention avec le Conseil général de la Moselle au titre de la Politique d'Aménagement et de développement des Territoires Mosellans permettant l'utilisation de la dotation 2007-2008.

APPROUVE le document cadre « Projet d'agglomération 2007-2013 » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager si nécessaire auprès de l'Etat, du Conseil régional de Lorraine et du Conseil général de la Moselle toute négociation préalable à l'éventuelle signature d'un nouveau contrat d'agglomération.

ADOpte le dossier de création de la Zac de « La Paix » modifié.

ADOpte le projet de spectacles « reliefs » de la compagnie Mariska Nord pour les scolaires des 11 et 12 juin 2007 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents, ainsi qu'à solliciter les subventions afférentes à la réalisation de ce projet.

APPROUVE le bilan 2002-2006 du Programme Local de l'Habitat (PLH).

APPROUVE le contenu de la convention et du programme partenarial d'activités avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération messine (AGURAM) et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et le programme partenarial d'activités avec l'AGURAM.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Algrange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux sur les mécaniques des cloches et la conformité électrique de l'installation à l'église d'Algrange à hauteur de 100 % du montant global soit 8 500 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Fameck, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de couverture et d'étanchéité à la chapelle de Rémelange à Fameck à hauteur de 100 % du montant global soit 4 222,87 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Hayange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de fourniture et de pose de protections de vitraux à l'église Saint-Martin de Hayange à hauteur de 100 % du montant global soit 39 611,52 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Neufchef, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de rénovation du chauffage de l'église avec le raccordement en gaz de l'installation à l'église de Neufchef à hauteur de 100 % du montant global soit 60 000,00 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à demander les subventions auprès du Conseil général de la Moselle.

DECLARE l'impécuniosité du conseil presbytéral de Nilvange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de purges et de reprise d'une fissure sur la voûte du temple protestant de Nilvange à hauteur de 100 % du montant global soit 6 087,64 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Ranguieux, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de réfection des planchers du clocher de l'église de Ranguieux à hauteur de 100 % du montant global soit 6 795,68 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Serémange-Erzange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de réfection de l'entrée de l'église de Serémange-Erzange à hauteur de 100 % du montant global soit 5 872,36 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Uckange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux de couverture à l'église de Uckange à hauteur de 100 % du montant global soit 1 267,76 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

ADOpte la mise en place d'un conseil scientifique pour la mise en œuvre d'une exposition de valorisation de la collecte de mémoire réalisée en 2005-2006 par le Laboratoire ERASE de l'Université de Metz et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions avec M. Claude ROCHETTE, doctorant en ethnologie à l'Université de Metz et Mme Françoise BATTAGLIOLA, chercheuse à l'Institut de recherche sur les sociétés contemporaines du CNRS, groupe cultures et sociétés urbaines.

ADOpte l'avenant à la convention avec l'office de tourisme du val de Fensch fixant le nouveau montant (150 000 €) de la subvention annuelle 2007 et 2008 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant.

DECIDE de céder une surface de 16 000 m² environ avec possibilité d'extension de 10 000 m² supplémentaires environ, soit 26 000 m² (la surface exacte sera déterminée par un arpentage à effectuer), à la société ARCA Investissement ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m² hors aide de la communication d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 2,25 € HT/m², appliqué à 26 000 m² environ.

° ° °

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 8 septembre 2003 :

DECISION N° 2007-022 22 FEVRIER 2007

DECIDE : d'accepter le contrat de prestation d'affranchissement du courrier ponctuel présenté par La Poste qui offre une réduction pour l'envoi des invitations de la couveuse d'entreprises de Nilvange pour le 16 mars 2007.

DECISION N° 2007-023 27 FEVRIER 2007

DECIDE : d'accepter la convention de l'INSEE qui définit les conditions techniques relatives à la réalisation d'un diagnostic territorial de la Communauté d'agglomération du val de Fensch et d'un tableau de bord associé, supports à la création d'un observatoire économique territorial.

DECISION N° 2007-024 27 FEVRIER 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société FONDASOL METZ pour l'étude de sol du diagnostic géotechnique du parc du haut-fourneau U 4 à Uckange en vue de la réalisation d'une passerelle mixte béton-métal, destinée à l'accueil du public.

DECISION N° 2007-025 6 MARS 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ICL pour la mission de coordination sécurité et de protection de la santé pour la construction et la réhabilitation des vestiaires du stade de rugby à Neufchef (marché n° 2007-PA10).

DECISION N° 2007-026 6 MARS 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SOCOTEC pour la mission de contrôle technique pour la construction et la réhabilitation des vestiaires du stade de rugby à Neufchef (marché n° 2007-PA09).

DECISION N° 2007-027 5 MARS 2007

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de la SCP GANGLOFF et BESTIEN concernant la rédaction de l'acte de vente du terrain appartenant aux conjoints PONTONI-OLIGER à la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

DECISION N° 2007-028 7 MARS 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Frédéric GALLANI SAS pour l'établissement d'un arpentage, de plans topographiques et de récolement de la ZIL des vieilles vignes à Florange (marché n° 2007-PA14).

DECISION N° 2007-029 7 MARS 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EPICEA pour les travaux de conception des supports de communication pour l'ouverture du site du haut-fourneau U4 à Uckange et sa mise en lumière (marché n° 2007-PA05).

DECISION N° 2007-030 7 MARS 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de l'imprimerie L'HUILLIER pour les travaux d'impression des supports de communication pour l'ouverture du site du haut-fourneau U4 à Uckange et sa mise en lumière (marché n° 2007-PA05)

DECISION N° 2007-031**9 MARS 2007**

DECIDE : d'accepter la présente décision qui annule et remplace la décision n° 2006-132 relative à la réalisation de travaux divers de mise en conformité au sous-sol de l'hôtel de communauté, suite à une erreur de calcul de la TVA.

DECISION N° 2007-032**12 MARS 2007**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au marché n° 2005-PA14 concernant la réorientation de l'étude de réaffectation du site des bureaux directoriaux et du château de Wendel, ainsi que le découpage de la seconde phase des travaux en deux parties dont le mandataire est la société ABAQUE Sarl à Paris .

DECISION N° 2007-033**13 MARS 2007**

DECIDE : d'accepter les propositions d'abonnement Certificat électronique présentée par ChamberSign pour une durée d'un an, renouvelable une fois pour la même période.

DECISION N° 2007-034**15 MARS 2007**

DECIDE : néant

DECISION N° 2007-035**13 MARS 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'Etablissement Service Aide par le Travail ESAT de Justemont pour l'entretien des espaces verts des zones d'activités et de loisirs d'intérêt communautaire, de l'hôtel de communauté et des piscines de Florange, Nilvange et Serémange-Erzange (marché n° 2007-PA01) pour l'année 2007.

DECISION N° 2007-036**15 MARS 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CELLO PLASTIC pour la fourniture de sacs destinés à la collecte des déchets ménagers (marché n° 2007-PA12).

DECISION N° 2007-037**15 MARS 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition financière définissant les modalités d'entretien des espaces verts du solarium de la piscine d'Uckange présentée par la Régie de Quartier d'Uckange (marché n° 2007-PA02).

DECISION N° 2007-038**19 MARS 2007**

DECIDE : d'annuler la décision n° 2007-029 relative à l'acceptation de la proposition de la société EPICEA pour le lot n° 1 – conception des supports de communication. La procédure est déclarée sans suite. Une nouvelle consultation, en élargissant le cahier des charges et en y incluant la publication, axée sur la commande publique elle-même, sera lancée (marché n° 2007-PA05).

DECISION N° 2007-039**19 MARS 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition financière définissant les modalités des travaux de restauration de la Fensch – Mission CSPS – présentée par la société I.C.L. située à Saint-Julien les Metz (marché n° 2007-PA11).

DECISION N° 2007-040**21 MARS 2007**

DECIDE : d'accepter le contrat de location du théâtre située à Serémange-Erzange pour les représentants de la Compagnie Mariska Nord dans le cadre de la campagne pour améliorer la qualité de la collecte sélective des déchets ménagers

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SITA LORRAINE pour le traitement des déchets verts par compostage (marché n° 2007-PA07).

ooooo

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 45.

**HAYANGE, le 3 avril 2007
Le Président**

Michel PARADEIS

Etaient présents : Mmes BECKER-MAZZERO, BEY, KOCEVAR, LAMBOUR, MIDON et PELLENZ, MM. ARNOULD, BAYER, BEAUQUEL, BECK, BRILLET, CEGLA, CHINI, CORVISIER, DAVID, GORI, GREINER, HEYER, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KIEFER, LARICCHIUTA, LEONARDI, LENA, LIEBGOTT, MAISET, MALICK, MAURER, MONTEREAU, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PARADEIS, RAINERI, RENAUD, RUSCHER, SCHUSTER, SCHWARTZ, SCHWEICKERT, SONI, STEINER, TARILLON, VANIER et WETZ.

Mme BECKER-MAZZERO quitte la séance à 21 H 35 et donne procuration à M. MORENA. Mme BEY assure le secrétariat jusqu'à la fin de la séance.

Etaient absents : Mme POULAIN et M. DUPIRE

Etaient absents excusés : MM. BUDA et DE BACCO,

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes GHEZZI, MANCINI, et SPARAPANI. MM. CAYUELA, HARTENSTEIN, HAZEMANN, LEONI, PHILIPPS et PRISCAL.